

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
01	02 	03	04	05	06	07
08	09	10	11 Assemblée générale des parents 19h 	12	13	14
15	16	17	18	19 *** Ce jeudi devient un vendredi de la semaine 2 Votre enfant a donc l'horaire de cette journée (spécialiste).	20 	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30 Présence obligatoire des élèves, déclaration du Ministère  →	*** Si votre enfant est absent le 30 septembre, vous recevrez un formulaire de justification à compléter que nous devrons retourner au MEESR				